

**Établissement Public Territorial
Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont**

Séance ordinaire du conseil territorial du 28 juin 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°16_06_28_168

Délimitation sur la commune de Villeneuve-Saint-Georges de cinq nouveaux secteurs de renouvellement urbain dans la zone C du plan d'exposition au bruit de l'aéroport d'Orly

L'an deux mille seize, le 28 juin à 19h00, les membres du conseil de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Michel Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 22 juin 2016.

	NOM	Présents	Absents	A donné pouvoir à
ABLON-SUR-SEINE	M. Éric GRILLON	X		
ARCUEIL	M. Daniel BREUILLER	X		
	Mme Anne-Marie GILGER-TRIGON	X		
ATHIS-MONS	M. Antoine GUISEPPONE	X		
	Mme Christine RODIER		X	Antoine GUISEPPONE
	M. Pascal PETETIN	X		
	M. Patrice SAC	X		
CACHAN	M. Jean-Yves LE BOUILLONNEC	X		
	Mme Hélène DE COMARMOND	X		
	M. Jacques FOULON		X	Nathalie DINNER
	Mme Edith PESCHEUX	X		
CHEVILLY-LARUE	Mme Stéphanie DAUMIN	X		
	M. Christian HERVY	X		
CHOISY LE ROI	M. Guillaume DIDIER	X		
	M. Patrice DIGUET		X	Didier GUILLAUME
	Mme Isabelle RIFFAUD	X		
	M. Ali ID ELOUALI	X		
	Mme Catherine DESPRES	X		
FRESNES	M. Tonino PANETTA	X		
	M. Jean-Jacques BRIDEY		X	Dominique GIRARD
	Mme Laurinda MOREIRA DA SILVA		X	Hélène De COMMARMOND
	M. Denis HELBLING		X	
GENTILLY	M. Richard DOMPS	X		
	Mme Patricia TORDJMAN	X		
IVRY-SUR-SEINE	M. Patrick DAUDET	X		
	M. Philippe BOUYSSOU	X		
	Mme Marie PIERON	X		
	M. Romain MARCHAND	X		
	Mme Bozena WOJCIECHOWSKI		X	Philippe BOUYSSOU
	M. Mourad TAGZOUT		X	Romain MARCHAND
	M. Pierre CHIESA	X		
Mme Evelyne LESENS		X	Pierre CHIESA	
JUVISY-SUR-ORGE	Mme Annie-Paule APPOLAIRE	X		
	M. Robin REDA		X	Michel PERRIMOND
LE KREMLIN-BICETRE	M. Michel PERRIMOND	X		
	M. Jean-Marc NICOLLE	X		
	M. Jean-Luc LAURENT	X		
	Mme Sarah BENBELKACEM		X	
L'HAY-LES-ROSES	Mme Lina BOYAU	X		
	M. Vincent JEANBRUN	X		
	M. Clément DECROUY		X	Franck LE BOHELLEC
	Mme Françoise SOURD	X		
	Mme Laure HUBERT		x	Françoise SOURD
	M. Pascal NOURY	X		

**Établissement Public Territorial
Grand-Orly Val-de-Bière Seine-Amont**

	NOM	Présents	Absents	A donné pouvoir à
ORLY	Mme Christine JANODET	X		
	M. Thierry ATLAN	X		
	Mme Natalie BESNIET	X		
PARAY-VIEILLE-POSTE	M. Alain VEDERE	X		
RUNGIS	M. Raymond CHARRESSON	X		
SAVIGNY-SUR-ORGE	M. Éric MEHLHORN	X		
	M. Daniel GUETTO	X		
	Mme Nadège ACHTERGAELE		X	Sébastien BENETEAU
	M. Sébastien BENETEAU	X		
	Mme Anne-Marie GERARD	X		
THIAIS	M. Richard DELL'AGNOLA		X	Pierre SEGURA
	M. Daniel BEUCHER		X	Virginie MARCHEIX
	M. Pierre SEGURA	X		
	Mme Virginie MARCHEIX	X		
VALENTON	Mme Françoise BAUD	X		
VILLEJUIF	M. Franck LE BOHELLEC	X		
	Mme Annie GRIVOT	X		
	M. Philippe VIDAL		X	
	M. Elie YEBOUET	X		
	Mme Catherine CASEL		X	Annie GRIVOT
	M. Franck PERILLAT-BOTTONET		X	Catherine DESPRES
	M. Dominique GIRARD	X		
	M. Alain LIPIETZ	X		
VILLENEUVE-LE-ROI	Mme Sakina HAMID	X		
	M. Pascal GAGNEPAIN	X		
	Mme Béatrice COLLET	X		
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	Mme Sylvie ALTMAN	X		
	Mme Nathalie DINNER	X		
	M. Alexandre BOYER	X		
	Mme Stéphanie ALEXANDRE		X	Thierry ATLAN
	M. Philippe GAUDIN	X		
VIRY-CHATILLON	M. Jean-Marie VILAIN		X	Laurent SAUERBACH
	M. Laurent SAUERBACH	X		
	Mme Arielle MERRINA		X	Jérôme BERENGER
	M. Jérôme BERENGER	X		
VITRY-SUR-SEINE	M. Jean-Claude KENNEDY	X		
	M. Michel LEPRETRE	X		
	Mme Cécile VEYRUNES-LEGRAIN	X		
	M. Jean-Marc BOURJAC	X		
	Mme Sylvie MONTOIR		X	Françoise BAUD
	M. Hocine TMIMI	X		
	Mme Sarah TAILLEBOIS		X	Jean-Marc BOURJAC
	M. Pierre BELL-LLOCH	X		
	Mme Fabienne LEFEBVRE	X		
	M. Rémi CHICOT	X		
	Mme Isabelle LORAND		X	Michel LEPRETRE
	M. Jacques PERREUX	X		
M. Alain AFFLATET	X			

Secrétaire de Séance : Monsieur Sébastien BENETEAU

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire				92
	Présents	Absents	Pouvoirs	Votants
DELIB 167 à 195	60	32	29	89

Établissement Public Territorial Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.112-9, L. 112-10 et L. 134-2 ;

Vu la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 portant mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion d'application immédiate, et notamment son article 41 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'ordonnance n°2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1174 du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du livre I^{er} du code de l'urbanisme ;

Vu le schéma directeur de la région Ile-de-France approuvé par décret pris en Conseil d'Etat le 27 décembre 2013 ;

Vu le projet de plan de prévention des risques de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols dans le département du Val-de-Marne soumis à enquête publique du 12 décembre 2011 au 11 février 2012 par arrêté préfectoral en date du 8 novembre 2011 ;

Vu le plan d'exposition au bruit de l'aéroport d'Orly révisé par arrêté interpréfectoral en date du 21 décembre 2012 et notamment le document graphique ;

Vu le plan de gêne sonore de l'aérodrome d'Orly approuvé par arrêté interpréfectoral en date du 30 décembre 2013, et notamment les nouvelles zones de bruit définies sur la base des indices Lden en application des articles R. 147-1 et R. 147-2 du code de l'urbanisme ;

Vu le classement sonore des infrastructures de transports terrestres approuvé par arrêté préfectoraux en date du 3 janvier 2002 ;

Vu le schéma régional de cohérence écologique d'Ile-de-France approuvé par arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2013 ;

Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Villeneuve-Saint-Georges approuvé le 1^{er} juillet 2004, mis à jour les 27 mars 2007, 12 février 2008 et 18 janvier 2011, mis en révision le 15 décembre 2010, mis en compatibilité par arrêté préfectoral n° 2014/4172 du 11 février 2014, modifié le 10 avril 2014,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2011 portant sur la délimitation, dans la zone C du plan d'exposition au bruit de l'aéroport d'Orly, du secteur de renouvellement urbain de la ZAC du centre-ville ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 18 décembre 2015 par laquelle la commune sollicite l'établissement public territorial pour poursuivre les procédures d'élaboration du PLU engagées avant le 31 décembre 2015 ;

Vu la délibération du conseil territorial du 26 janvier 2016 par laquelle l'établissement public territorial n°12 accepte de poursuivre l'élaboration des procédures engagées par la commune de Villeneuve-Saint-Georges ;

Établissement Public Territorial Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont

Considérant que la commune a engagé la révision de son Plan Local d'Urbanisme qui sera soumis à l'approbation de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont lors de sa séance du 28 juin 2016,

Considérant que les orientations définies dans le PADD et leur transcription dans le règlement du PLU s'inscrivent dans les objectifs de limitation de consommation de l'espace et de prise en compte des équilibres économiques et démographiques ;

Considérant que la révision du PLU vise à recentrer les projets d'urbanisations dans les zones déjà urbanisées en limitant au maximum la consommation d'espaces naturels ou agricoles ;

Considérant que le PLU comprend de nouveaux secteurs urbains mixtes de projets permettant le développement de projets de renouvellement urbain qui sont pour partie situés en zone C du Plan d'Exposition au Bruit de l'Aéroport d'Orly ;

Considérant que pour permettre la réalisation de projets et répondre aux objectifs de création de logements, la Ville souhaite demander la création de secteurs de renouvellement urbain ;

Considérant que le PLH fixe un objectif de 275 logements par an constructibles à l'horizon 2019 sur le territoire de Villeneuve-Saint-Georges et que cet objectif a été approuvé par le Comité Régional de l'Habitat en septembre 2013 ;

Considérant qu'au titre de l'article L. 112-10 5° du code de l'urbanisme, il est possible dans la zone C du plan d'exposition au bruit de délimiter des secteurs de renouvellement urbain des quartiers ou villages existants où des opérations de réhabilitation et de réaménagement urbain peuvent être autorisées, et où une augmentation de la capacité de logements et de la population à l'intérieur de ces secteurs peut être autorisée ;

Considérant qu'au titre de l'article L. 112-10 5°, les secteurs de renouvellement urbain en zone C du PEB sont délimités par arrêté préfectoral à la demande de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme ;

Considérant qu'au titre de l'article L. 134-2 du code de l'urbanisme, l'Établissement public territorial 12 est compétent en matière de plan local d'urbanisme ;

Considérant que l'arrêté préfectoral de délimitation d'un secteur de renouvellement urbain est obligatoirement soumis à enquête publique par le Préfet ;

OUI l'exposé des motifs ;

Après en avoir délibéré, le Conseil territorial, par 67 voix pour et 22 abstentions :

Approuve les projets de délimitation de secteurs de renouvellement urbain pour les projets de la ZAC de la Pologne, du projet d'habitat adapté rue des Sapeurs Pompiers de Paris et des secteurs Pasteur, Confluence et de l'Accueil situés dans la zone C du PEB de l'aéroport d'Orly ;

Autorise le Président de l'établissement public territorial à faire élaborer les dossiers justificatifs secteur par secteur et affiner avec les services préfectoraux la délimitation et les caractéristiques de ces secteurs de renouvellement urbain ;

Établissement Public Territorial Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont

Demande au Préfet du Val-de-Marne qu'il prenne des arrêtés soumis à enquête publique approuvant l'institution de ces secteurs de renouvellement urbain dans la zone C du PEB ;

Précise les modalités de publicité de la présente délibération :

- publication au recueil des actes administratifs de la commune ;
- affichage pendant un mois en mairie de Villeneuve-Saint-Georges et de l'EPT12 ;
- mention de l'affichage insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Décide d'adresser à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne et à l'Unité territoriale du Val-de-Marne de la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France ampliation de la présente délibération.

Fait à Vitry-sur-Seine, le 4 juillet 2016,
Extrait certifié conforme,
Le Président, Michel Leprêtre



Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

Décision certifiée exécutoire

Transmise en sous-préfecture le

Publiée dans le prochain recueil des actes administratifs de l'Établissement Public Territorial 12 Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont

Par délégation, Antoine VALBON
Directeur Général des Services